

 CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL	CODIFICATION :	IMP-GRF-001	Centre Hospitalier Théophile Roussel
	VERSION :	03	
	DATE :	29/10/2025	<b>FORMULAIRE DON - BULLETIN DE SOUTIEN</b>

Entreprise  Association  Fondation

Raison sociale : .....

Particulier

M.  Mme

NOM\* : ..... Prénom\* : .....

Fonction : .....

Adresse\* : .....

Code postal\* : ..... VILLE\* : .....

Téléphone : .....

Courriel\* : .....

*\*Champs obligatoires*

Je fais un don d'un montant de : ..... €

**Je souhaite soutenir :**

- La qualité de vie des patients hospitalisés et de leur famille
  - L'acquisition d'équipements médicaux
  - Le bien être des personnels
- .....  
.....

Pour tout projet spécifique, vous pouvez contacter le secrétariat de la direction au 01.30.86.38.40 ou par courriel à l'adresse [theophile.roussel@th-roussel.fr](mailto:theophile.roussel@th-roussel.fr)

**J'effectue mon don :**

Don en nature, précisez : .....

L'acceptation de ce don par l'établissement est soumise à réglementation et validation par la Direction des Soins, de la Qualité et des Relations avec les Usagers (selon les normes CE, règles d'hygiène, de sécurité ...). Si nécessaire, une annexe listera le détail du don en nature.

Par chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement « Don CHTR de Montesson » et en précisant le nom de mon entreprise/association/fondation ou mon nom et prénom.

*Virement de France et de l'étranger*

Le Centre Hospitalier Théophile Roussel est un établissement public de santé habilité à recevoir des dons et legs, conformément à la législation fiscale en vigueur (article 200 et 238 bis du Code Général des Impôts). Pour les dons financiers, un reçu fiscal vous sera adressé sur demande, ouvrant droit à une réduction d'impôt :  
 - Pour les particuliers : 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable.  
 - Pour les entreprises : 60 % du montant versé, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT. Pour les dons en nature : lorsqu'une valeur justifiable peut être établie (facture d'achat), un reçu fiscal peut être délivré, ouvrant droit à la même réduction d'impôt que pour les dons financiers.

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé R.I.B.	Titulaire du compte
30001	00866	H7810000000	50	TRESORERIE DE MANTES POISSY SAINT-GERMAIN CENTRE HOSPITALIER
<b>IBAN</b>				<b>BIC</b>
FR70 3000 1008 66H7 8100 0000 050				BDFEFRPPCCT

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature\* :